

Questions du Groupe Ensemble et Solidaires

1/ Monument aux morts

Le nom de Robert PESANT n'est pas inscrit sur notre monument aux morts. Résidant au 25 rue du Gord, accusé de détention d'armes, il est arrêté le 17 octobre 1941 à Etréchy, et fusillé par l'occupant nazi le 16 décembre 1941 au Mont Valérien. Pouvez-vous nous indiquer à quelle échéance la commune corrigera cet oubli.

Réponse :

Seules les personnes mortes au combat peuvent être inscrites sur les monuments aux morts. Néanmoins j'ai proposé aux représentants d'une association du souvenir, et avec l'accord des propriétaires de la maison située au 25 rue du Gord, une plaque d'hommage sera apposée sur la maison.

2/ Skate-park

Est-il prévu de remettre en état le skate park qui est une nouvelle fois endommagé et hors d'usage ?

Réponse :

Des devis de remplacement du skate park ont été demandés à différentes entreprises. La commande sera passée la semaine prochaine.

3/ Aire d'accueil des gens du voyage

Lors d'une récente commission d'urbanisme, il a été question de la localisation de la future aire d'accueil des gens du voyage. Est-on en mesure d'informer le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier ?

Conseil du 26 XI 2010

Réponse :

Depuis plusieurs années, la commune s'efforce de proposer des terrains à la Préfecture pour la localisation de cette aire, et qui correspondent aux exigences du schéma départemental. Dans la mesure où l'offre précédente, après avoir été validée, a finalement été rejetée par la Commission des Sites, la prudence est donc de mise pour ne pas s'exposer à une nouvelle situation de ce type. Dans cet esprit, une réunion s'est tenue en Sous Préfecture le lundi 22 novembre 2010, avec la présence des services de l'Etat concernés par ce dossier. L'examen des propositions de localisation a permis d'écarter plusieurs solutions au regard des contraintes environnementales ou d'accessibilité. Aujourd'hui, une perspective de création de cette aire en lieu et place des anciennes serres de la Ville, Avenue du Pont Royal, est en attente de validation. Reste aujourd'hui à établir de manière certaine les financements qui pourraient être octroyés pour la réalisation de cet équipement.

4/ Eau

Lors de l'obtention de la dérogation pour la distribution de l'eau potable, la commune devait régulièrement rendre compte aux services de l'Etat de ses initiatives et actions pour se mettre en conformité. Est-il possible d'avoir communication de ces derniers éléments transmis par la commune aux services compétents ?

Et quel est l'agenda du projet de raccordement d'Etréchy au Syndicat des eaux du Plateau de Beauce ?

Réponse :

Depuis l'octroi de cette dérogation le 15 février 2010, l'Etat a été tenu informé des avancées du dossier. En effet, le Conseil Municipal a été appelé à débattre le 25 juin 2010 de la conclusion d'une convention d'achat d'eau avec le Syndicat des Eaux du Plateau de Beauce. La délibération a été transmise en Préfecture.

Depuis début juillet, le Cabinet SAFEGE mène les études pour la réalisation de cette interconnexion. Une réunion en Mairie courant Octobre, avec les services de la Préfecture chargés de ce dossier, a permis d'évoquer son état d'avancement. C'est à cette occasion qu'il nous a été indiqué le retard de près d'un an pris pour la réalisation de l'usine de production d'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Juine. Or, la mise en œuvre de notre interconnexion avec le Plateau de Beauce dépend justement de la mise en service de cette usine par le Syndicat de la Vallée de la Juine, qui selon toute vraisemblance, devrait être effective courant 2012....

5/ Communication avec les élus

En complément de l'envoi sur support papier des documents de travail du conseil, quels sont les obstacles juridiques qui s'opposent à la communication électronique aux élus qui le souhaitent ?

Réponse :

Les documents de travail du Conseil sont envoyés en version papier à chaque conseiller. Dès lors que les versions papier sont reçues par les conseillers, aucune raison n'apparaît pour qu'un envoi électronique soit effectué, ce qui ferait double emploi. Malgré tout, aucune référence juridique n'interdit l'envoi des documents par mèl.

Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

http://etrechy.ensol.free.fr/

C'est avec regret qu'E.E.S. met à disposition ce document avec un filigrane.